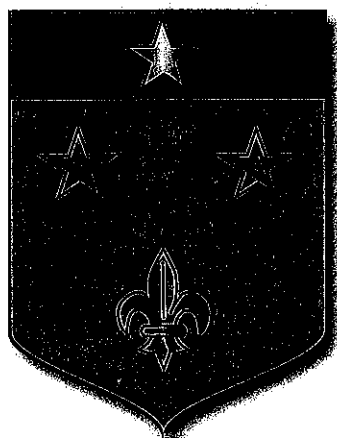


Les Comités de  
Hinges

**HINGES**  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE



# Avril 2009

## PERMANENCES des ÉLUS

**André DELORY**, Maire,

**Jean Claude DELPIERRE**, Adjoint, délégué aux sport, à la vie associative, à la communication et aux nouvelles technologies ,

**Corinne LAVERVIN**, Adjointe, déléguée aux affaires scolaires, péri et parascolaires,

**Marcel MARTIAUX**, Adjoint délégué pour les bâtiments communaux,

**Jean Marie DESPREZ**, Adjoint, délégué à l'État-civil, aux Élections aux fêtes, cérémonies et manifestations diverses et à la sécurité civile .

**Marc BERNARD**, Conseiller délégué au monde agricole ,

**Michel LEMBRÉ**, Conseiller délégué à l'embellissement du cadre de vie,

**Nicole BÉHARELLE**, Conseillère déléguée aux affaires sociales, Vice-Présidente du C.C.A.S,

Prendre rendez-vous en mairie.

\*\*\*

**Monsieur Francis BAR**, Adjoint, délégué aux travaux (voirie - fossés - espaces verts ...)

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois de 16h30 à 17h30.

## PERMANENCES en MAIRIE

**Madame FERREZ**, Mission Locale pour les Jeunes, tiendra sa permanence en mairie le jeudi 16 avril de 10 h 30 à 12 h.

Permanence de **Mr Raymond GAQUÈRE**, Conseiller Général  
Le vendredi 10 avril à 16 h 15



## DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

Il est rappelé que la présence du demandeur est indispensable lors du dépôt de la demande afin de pouvoir réaliser la prise d'empreinte.

**Le délai d'obtention est d'environ deux mois.**

**Pièces à produire :** livret de famille, extrait d'acte de naissance de moins de trois mois, 2 photos, 1 justificatif de domicile récent en original (facture EDF, eau, téléphone etc...).

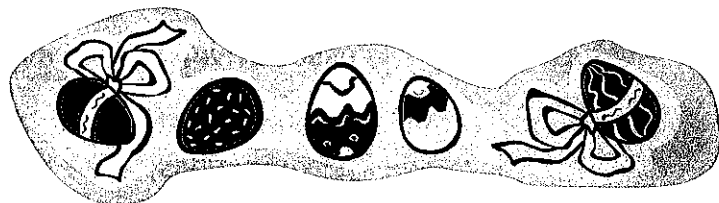
La loi des finances 2009 ne remet pas en cause la gratuité de la carte d'identité. Toutefois, son renouvellement plus de douze mois avant sa date d'expiration (même en cas de perte ou de vol) est soumis à un droit de timbre dont le tarif est fixé à 25 €. Il est exonéré de ce droit de timbre pour la modification de l'état civil, un changement d'adresse et une erreur imputable à l'administration.

## AVRIL

**Lundi 13 avril (Pâques) :**  
Chasse à l'œuf organisée par la  
Municipalité à 10 h

**Jeudi 16 :**  
Banquet du Club des Aînés  
Salle les Acacias

**Dimanche 26 :**  
Journée du souvenir des  
Déportés à 10 h 30  
au Monument aux Morts



## Chasse aux œufs

Le lundi 13 avril, la Municipalité organise une chasse aux œufs dans le parc du Souvenir Français (entre les deux écoles) à 10 heures.

## FUITE D'EAU

En cas d'urgence durant les heures de fermeture de la Mairie, vous pouvez appeler le service des Eaux du SIVOM au 03.21.52.99.10

## TAUX D'IMPOSITION 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a reconduit les taux 2008 qui n'ont pas été modifiés depuis 2006, le budget étant équilibré sans augmentation.

Taxe d'habitation : 11,21

Foncier bâti : 14,62

Foncier non bâti : 52,44

## OUVERTURE DE LA MAIRIE :

**Tel :** 03.21.57.20.77, **Fax :** 03.21.57.29.31 **E-Mail :** mairiedhinges@wanadoo.fr

**Http://www.mairie-hinges.fr**

Du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Fermé au public le mardi et jeudi après-midi.

Le samedi matin de 9h00 à 11h30, permanence administrative.

La mairie sera exceptionnellement fermée les samedis 2 et 9 mai.

## ASSOCIATION HINGES RANDO

L'inscription de l'association "Hinges Rando" au journal officiel vient de paraître.

Nous avons, jusqu'à présent, reçu l'adhésion de plus de 60 personnes. Cela confirme les besoins et l'attente de nos concitoyens, qui prennent conscience de la nécessité d'exercice physique pour protéger leur santé.

A partir du 24 avril, la marche du vendredi soir va reprendre à 19 heures et remplacera celle du samedi matin. Pour des raisons de sécurité, le retour se faisant à la tombée de la nuit, il est souhaitable de se munir de gilets fluorescents.

En ce qui concerne le mardi matin, afin de répondre aux divers souhaits des marcheurs, deux groupes distincts démarrent désormais à 9 h 15, mais pour deux types de circuits possibles :

- ↳ 5 à 6 km à allure de détente (accessible à tous)
- ↳ 10 à 12 km à allure un peu plus soutenue.

Les projets d'activités annexes pour 2009 sont les suivants:

- Le 14 juin, sortie à Gravelines, au programme : visite des remparts, promenade en ville et sur la jetée, barbecue, visite de Sportica, découverte du char à voile.
- En septembre brevet 10, 20 et 30 km
- En décembre découverte pédestre de Bruxelles et de ses illuminations.

Soyez certains que nous sommes toujours à l'écoute de vos remarques et suggestions, qui ne peuvent qu'améliorer notre activité.

Le bureau.

### Permanences de l'assistante sociale du Conseil Général

Les permanences de l'assistante sociale ont lieu à Locon à la maison des associations tous les 2èmes jeudis de chaque mois de 9 h à 11 h (sur rendez-vous).

Pour toutes sollicitations de rendez-vous ou situations d'urgence, vous pouvez contacter la Maison Départementale de Solidarité de Béthune, 104 rue du Banquet Réformiste, au 03.21.01.62.62.

### CLUB VACANCES DE PRINTEMPS

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois organise deux semaines d'activités sportives et culturelles pendant les vacances de printemps (du 20 au 30 avril) pour les jeunes de 2 à 17 ans.

Tarifs (inscription à la semaine complète) :

- Hingeois : 61 € du 20 au 24 avril  
48,80 € du 27 au 30 avril
- Extérieurs : 99 € du 20 au 24 avril  
79,20 € du 27 au 30 avril

Dossier d'inscription en Mairie.



## FÊTE DE LA MUSIQUE

« A vos instruments »

Si vous aimez la musique, nous vous proposons de rassembler tous les volontaires mélomanes pour organiser une Fête de la Musique sur la commune le 21 juin prochain. Nous vous invitons à nous rencontrer le vendredi 10 avril à 19 heures à la salle Arthur Queste (ancienne salle de musique).

Groupes jeunes ou moins jeunes, solistes,... vous êtes tous bien venus pour animer les rues d'Hinges le 21 juin prochain.

Comptant sur votre présence.

Jean-Claude DELPIERRE, Premier Adjoint.

## DEMANDE DE PASSEPORT

Suite au décret n°2008-426 du 30 avril 2008 concernant le déploiement du passeport biométrique et la mise en place de nouveaux passeports d'urgence et depuis le 27 mars dernier, seules 27 communes dans le département du Pas-de-Calais sont maintenant habilitées à recueillir les données biométriques (à savoir les images numérisées du visage et deux empreintes digitales). Dorénavant, la demande de passeport devra être déposée au choix dans l'une des 27 communes suivantes : Aire-sur-la-Lys, Ardres, Arras, Auchel, Bapaume, Berck-sur-Mer (à partir du 11/05/09), Béthune, Boulogne-sur-Mer, Bruay-la-Buissière, Calais, Carvin, Desvres, Etaples, Fauquembergues, Frévent, Harnes, Hénin-Beaumont, Hesdin, Lens, Liévin, Marquise, Montreuil-sur-Mer, Noeux-les-Mines, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Omer, Saint-Pol sur Ternoise et Wingles

Pièces à produire pour les demandes déposées à Béthune : copie intégrale de l'acte de naissance ou de mariage en original, 2 photos originales normées récentes (format 3,5 x 4,5 cm, identiques, de face et tête nue, sur fond clair sauf fond blanc, neutre et uni, en couleur de préférence ou en noir et blanc), 1 justificatif de domicile en original (facture EDF, eau, téléphone etc...) au nom du demandeur, un document officiel avec photographie permettant au demandeur de justifier son identité (carte d'identité, permis de conduire...), le livret de famille et éventuellement le jugement de divorce pour les mineurs, un timbre à 88 € pour les adultes ou 44 € pour les mineurs de plus de quinze ans, 19 € pour les mineurs de moins de quinze ans.

Validité : 10 ans pour les personnes majeures, 5 ans pour les personnes mineures.

Pour information, le service Passeport de la ville de Béthune est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, et le samedi matin de 9 h 30 à 11 h 30.

# Supplément Avril 2009



HINGES  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

## COLONIES DE VACANCES 2009

Le Sivom de la Communauté du Béthunois en partenariat avec la commune et la Caisse d'Allocations Familiales organise durant l'été 2009 des séjours en colonies de vacances :

↳ À Erquy en Bretagne pour les 6/12 ans : du 17 au 31 juillet ou du 12 au 26 août avec activités nautiques (optimist, goélette, catamaran, pêche à pied...). Coût : 325 € ou 75 € avec déduction des bons CAF pour les Hingeois ou 801 € pour les extérieurs,

↳ À Paulhiac dans le Lot et Garonne pour les 6/12 ans : du 3 au 17 juillet avec activités sportives (piscine, randonnées, tir à l'arc, équitation...). Coût : 325 € ou 75 € avec déduction des bons CAF pour les Hingeois ou 801 € pour les extérieurs,

↳ À Châtel pour les 13/17 ans : du 15 au 29 juillet ou du 3 au 17 août avec activités sensationnelles (bob luge, dévalkart, rollherbe, accrobranche, tyrolienne, via ferrata, piscine...). Coût : 325 € ou 75 € avec la déduction des bons CAF pour les Hingeois ou 796 € pour les extérieurs.

↳ À Callela en Espagne pour les 14/17 ans : du 3 au 17 juillet ou du 3 au 17 août avec activités nautiques (voile, windsurf, kayak ou banana bus, ski nautique...). Coût : 325 € ou 75 € avec la déduction des bons CAF pour les Hingeois ou 827 € pour les extérieurs.

↳ À Saint Pol de Mar en Espagne pour les 12/15 ans : du 3 au 17 juillet ou du 3 au 17 août avec activités nautiques (voile, windsurf, kayak ou banana bus, ski nautique...). Coût : 325 € ou 75 € avec la déduction des bons CAF pour les Hingeois ou 827 € pour les extérieurs.

Renseignements et inscription en mairie ou auprès du service Jeunesse du Sivom de la Communauté du Béthunois (03.21.61.55.60)

## INSCRIPTION AUX ÉCOLES

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2009 à l'école maternelle (pour les enfants nés en 2004, 2005 et 2006 non scolarisés dans l'école et pour les enfants nés en 2007) et à l'école primaire (pour les enfants non scolarisés dans l'école) auront lieu en mairie les :

**Mercredi 15 avril de 9h à 11h30 et de 14 h à 16h30**

**Jeudi 16 avril de 9h à 11h30**

**Vendredi 17 avril de 9h à 11h30 et de 14 h à 16h30**

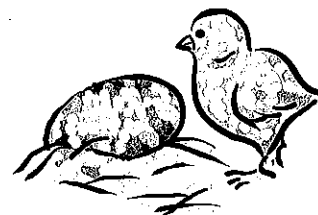
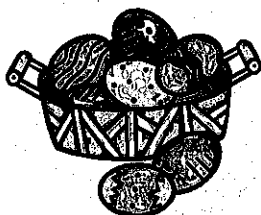
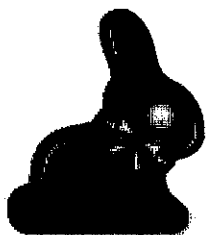
**Samedi 18 avril de 9h30 à 11h00**

**Lundi 20 avril de 9h à 11h30 et de 14 h à 16h30**

**Mardi 21 avril de 9h à 11h30**

**Mercredi 22 avril de 9h à 11h30 et de 14 h à 16h30**

Vous devez vous munir d'une photocopie du carnet de vaccinations et du livret de famille, d'un certificat de radiation (si ce n'est pas la première inscription) et d'un certificat médical autorisant l'enfant à fréquenter l'école.

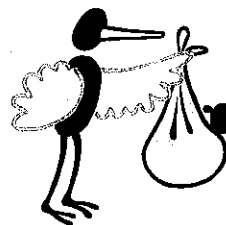


## ETAT CIVIL

En 2008, la commune a souhaité la bienvenue à 33 nouveaux nés, célébré 14 mariages et regretté le décès de 16 personnes.

Au cours du premier trimestre 2009,

Sont nées : Lilou Gontier le 1er janvier  
Inès Wambre le 28 janvier  
Jade Switonski le 4 mars



Se sont unis : Gautier Deneuille et Stéphanie Pelletier le 14 février



Nous ont quittés : Daniel Duhanez le 14 février  
Bernard Blondiaux le 27 février  
Jean Bénard le 5 mars



Etabli en fonction des transcription de décès et des avis de naissance reçus en mairie.

# COLLECTE DES DECHETS VEGETAUX 2009

Commune de Hingres

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que la collecte des déchets verts aura lieu pour 2009 :

tous les MARDIS MATIN  
à partir de 4h30  
du 7 avril au 24 novembre 2009

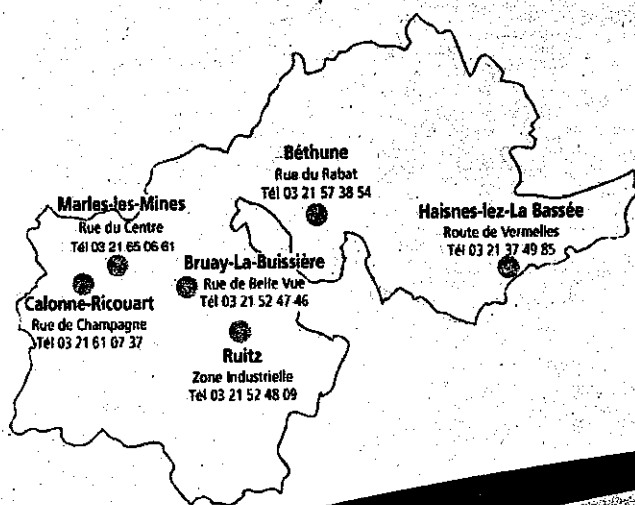
Ces déchets seront transformés en compost.

Nous vous rappelons que :


- Les végétaux ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets.
- Vous devez mettre vos branchages en fagots ficelés.
- Si vous disposez vos déchets verts dans un sac (20 kg maximum), ne le fermez pas. Désormais, le service de collecte reprendra les sacs après les avoir vidés. Si vous souhaitez conserver vos sacs, il vous faudra mettre un récipient à proximité pour que les agents d'Artois Comm. puissent y déposer les sacs vides. Ceci permettra d'éviter les envois intempestifs.
- Le volume présenté à la collecte doit être raisonnable. Attention, la collecte est limitée à un volume de 10 sacs de 100 litres pour le gazon et 1m<sup>3</sup> pour le branchage.
- Artois Comm. dispose de six déchetteries sur son territoire, utilisez-les en cas de production importante de déchets verts.

Le Vice-Président,  
Monsieur Jacques Miniot

Horaires d'ouverture des déchetteries:  
Du mardi au samedi de 9h20 à 18h.  
Le dimanche et jours fériés de 9h20 à 12h.  
Attention, les déchetteries sont fermées les lundis ainsi que les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.



Service de collecte des déchets ménagers  
Z.I.R.D.72 - 62620 Ruitz

 0 810 754 022

PRIX-APPEL LOCAL

  
ARTOIS  
COMM.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ARTOIS

[www.artoiscomm.fr](http://www.artoiscomm.fr)

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE  
COMMUNE D'HINGES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

N°62-454-2009-03-05

Le Maire de la commune d'HINGES,

Vu, le code des Communes,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de la course « LES QUATRE JOURS DE DUNKERQUE » et assurer la sécurité pendant cette épreuve.

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Le stationnement sera interdit, exception faite aux véhicules de secours et d'urgences, aux forces de l'ordre et aux organisateurs de la course le JEUUDI 7 MAI 2009, dans les rues suivantes :

Rue d'Avelette  
Rue d'Hingette  
Rue des Fusillés  
Rue du Plouy  
Rue Neuve

Article 2 : Cette interruption prendra effet de 8 heures à 18 heures.

Article 3 : Des panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par les soins de l'organisateur.

Article 4 : Les véhicules ne respectant pas les dispositions des articles 1 et 2 seront mis en fourrière.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune d'Hinges.

Article 6 : Monsieur le Chef de Gendarmerie, Monsieur l'Ingénieur des T.P.E. de l'Équipement de BETHUNE, Monsieur le Capitaine des Sapeurs Pompiers sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

à Hinges, le 11 mars 2009  
André DELORY



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE  
COMMUNE D'HINGES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

N° 624542009 03 06

Le Maire de la commune d'HINGES,

Vu, le Code des Communes,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de la course « LES QUATRE JOURS DE DUNKERQUE » et assurer la sécurité de cette épreuve.

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : La circulation sera interrompue, exception faite aux véhicules de secours et d'urgences, aux forces de l'ordre et aux organisateurs de la course le JEUUDI 7 MAI 2009 dans les rues suivantes :

Rue davelette  
Rue d'Hingette  
Rue des Fusillés  
Rue du Plouy  
Rue Neuve

Article 2 : Cette interruption prendra effet de 15 heures à 18 heures.

Article 3 : Pendant la durée de l'interruption, le franchissement des sections interdites pourra être autorisé sous le contrôle des forces de Police.

Article 4 : Des panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par les soins de l'organisateur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune d'Hinges.

Article 6 : Monsieur le Chef de Gendarmerie, Monsieur le Capitaine des Sapeurs Pompiers de BETHUNE, Monsieur l'Ingénieur des T.P.E. de l'Équipement de BETHUNE sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

à Hinges, le 11 Mars 2009

